



COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN

Nombre de membres : 35

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

Présents : M. Patrick LECAPLAIN, M. Michel LE LAN, M. Jean-Philippe MAUPETIT, M. Marc REYNAUD, Mme Edith GUILLOT, M. Roger HUET, M. Laurent MATA, M. Thierry RENOUF, Mme Isabelle LAFORGUE-DESGUET, M. Patrick LEDOUX, Mme Annick FARCY, M. Robert PUJOL, M. Michel MANTELET, Mme Régine JAMES, M. Gérard CAUX, M. Stéphane LE HELLEY, M. Robert MICHEL et M. Michel MARIE

Excusés : M. Joël PIZY, Mme Lydie DERENNE, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Éric JOHNSON, M. Joël SUZANNE, M. Pascal SERARD, Mme Dominique HANSEN, M. Marc POTTIER, M. Éric POSÉ, M. Franck GUÉGUÉNIAT, M. Jérôme LECORDIER, M. Marc LECERF, M. Rémi POIRIER, Mme Hélène MIALON-BURGAT, M. Régis PÉTRI, M. Christian PLÉLOT et M. Yves RÉGNIER.

RAPPORT N°1 - 240601 – TRANSFERT DE CHARGES – MUTUALISATION – CHARGES DE PERSONNEL – CHARGES ASSOCIÉES

La mutualisation des services entre la ville de Caen et la Communauté d'Agglomération Caen la Mer prend en compte le transfert de 242 emplois permanents répartis comme suit :

- au 1^{er} octobre 2014: 70 emplois permanents ;
- au 1^{er} janvier 2015: 161 emplois permanents;
- au 1^{er} avril 2015: 11 emplois permanents.

Par délibération en date du 11 décembre 2014, le conseil communautaire a approuvé le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) fixant le montant des charges transférées à 900 327€ pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014. Cette première phase de la mutualisation au 1^{er} octobre 2014 concernait la création de trois services communs : la Direction de la Culture, la Direction de l'organisation, des systèmes d'information et de l'innovation numérique (DOSIIN) et la Direction des bâtiments.

La deuxième phase de la mutualisation concerne les directions constituant le périmètre « ressources » incluant les domaines fonctionnels suivants : finances, ressources humaines, informatique, marchés publics, assurance, juridique, moyens généraux et assemblées, administration générale.

L'évaluation des dépenses de personnel a été réalisée à partir des montants constatés au compte administratif 2014 de la ville de Caen. Les montants par direction sont indiqués dans le tableau suivant :

1 - DEPENSES LIEES A LA MUTUALISATION - CHARGES DE PERSONNEL

DGA	DIRECTION	Nb d'emplois permanents transférés	Traitements chargés ¹			TOTAL charges de personnel transférées 2015
			Mutualisation du 1er octobre 2014 = 70 agents	Mutualisation du 1er janvier 2015 = 161 agents	Mutualisation du 1er avril 2015 = 11 agents	
DGA-Administration générale	DGAG-DIR RELATION CITOYEN MOYEN LOG	58		1 953 284,35	33 487,43	1 986 771,78
	DGAG-DIRECTION DES ASSEMBLEES	7		369 527,70		369 527,70
	DGAG-DIR JURIDIQUE ET COMMANDE PUB	16		696 222,90		696 222,90
DGA-Ressources	DGAR-DIRECTION DES FINANCES	24		912 901,10	139 591,19	1 052 492,29
	DAGR-DIR RESSOURCES HUMAINES	62		2 621 383,32		2 621 383,32
	DAGR-DACO	2			113 029,60	113 029,60
	DAGR-DOSIN	36		1 835 019,88	45 478,08	1 880 497,96
DGA-Services à la population	DIRECTION DE LA CULTURE	8		309 766,72		309 766,72
DGA-Aménagement Dévpt	DGAD-DIR DEV DU DEVPT/ECO	1			82 786,97	82 786,97
DGA-Habit Foncier Amenagt Pol	DAHAP-SCE AMENAGEMENT URBA	1			71 109,76	71 109,76
DGA-Transports Ouvrages Pub	DGATOP-DIR DES BATIMENTS	27		1 560 091,16		1 560 091,16
	Total	242		6 553 319,37	485 483,02	7 038 802,39

1 - Le traitement chargé additionne le salaire, les charges salariales, les charges patronales, les prestations sociales et la participation de l'employeur aux mutuelles. Il est indiqué en année pleine pour les mutualisations du 1er octobre 2014 et du 1er janvier 2015 et au prorata temporis pour la mutualisation du 1er avril soit 9/12ème

Le montant annuel des charges de personnel lié à la mutualisation au 1er avril 2015 est arrêté à la somme de : 647 310,69€

2 – CHARGES ASSOCIEES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Conformément au rapport de la CLECT n°141008-1 du 8 octobre 2014 concernant la création de services communs entre la ville de Caen et Caen la mer, les charges associées liées au fonctionnement des services ont fait l'objet d'une évaluation.

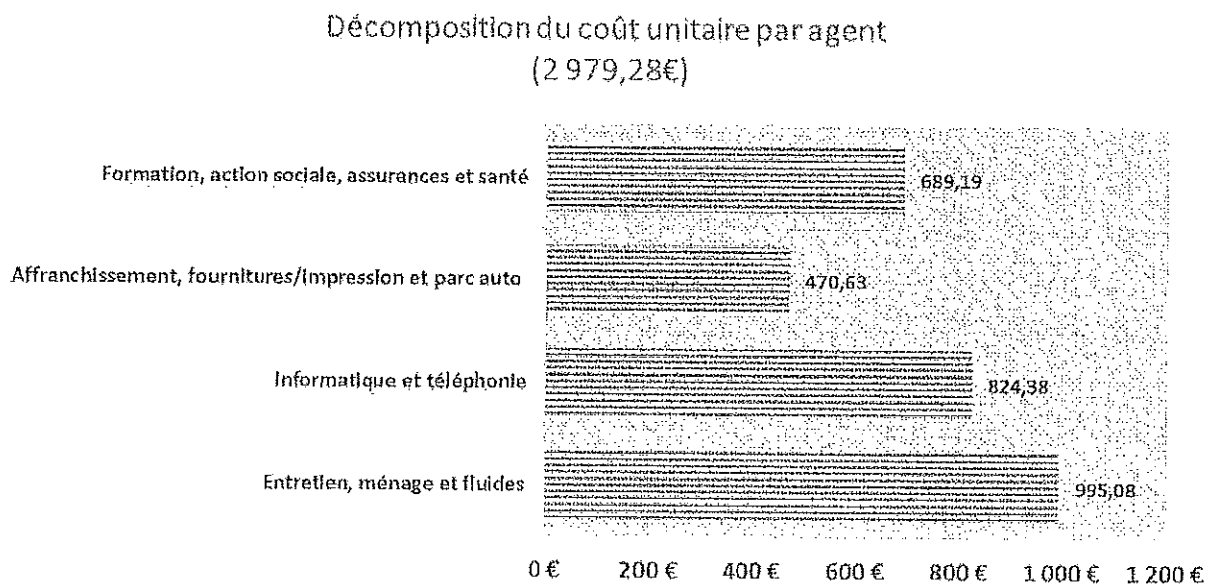
Etant deux structures autonomes, la Ville comme l'agglomération règlent un certain nombre de charges liées au fonctionnement de leurs services comme l'eau, l'électricité, le chauffage, l'entretien, l'informatique, le ménage, etc.

Il a donc été procédé au calcul de l'exhaustivité des charges de fonctionnement liées aux agents.

Cette somme est arrêtée sur la foi des données disponibles dans le progiciel comptable et budgétaire de la Ville (source du Compte Administratif et conforme au Compte de Gestion du Trésor Public).

Cette méthode, similaire à celle produite dans le cadre de la masse salariale, permet par conséquent de proposer à la Commission une minoration de l'attribution de compensation perçue par la Ville à hauteur de 2 979,28 euros par agent transféré en année pleine.

Il se décompose ainsi:



Calcul des charges de mutualisation: charges associées

		Mairie de Caen				
N°	Nature de la charge	Cle de répartition	Coût TOTAL calculé de la charge	Coût unitaire dénominateur	Coût de la charge pour 23170-161 agents transférés -A-	Coût de la charge pour les agents transférés -B- (au prorata) -C-
1	Entretien et réparation des locaux occupés	Prorata des m² occupés par agent sur l'ensemble des m² entretenus (à caractère administratif)	154 182,16	377	408,97	3 374,01
2	Ménage des locaux occupés	Prorata des m² occupés par agent sur l'ensemble des m² "nettoyés" hors événementiel	137 957,34	390	353,76	2 918,54
3	Chauffage	Prorata des m² occupés par agent sur l'ensemble des m² chauffés (à caractère administratif)	37 941,02	377	100,64	830,27
4	Électricité	Prorata par agent sur nombre d'agents occupant le bâtiment (à caractère administratif)	35 461,37	377	104,67	863,54
5	Eau	Prorata par agent sur nombre d'agents occupant le bâtiment (à caractère administratif)	10 191,14	377	27,03	223,02
6	Informatique et téléphonie	Prorata par agent disposant d'un PC sur budget BOSIN	731 227,43	887	824,38	6 801,16
7	Imprimerie	Prorata par agent ville	191 275,32	1856	103,06	850,23
8	Assurances (dommage aux biens)	Prorata des m² occupés par agent sur l'ensemble des m² assurés (à caractère administratif)	9 559,16	377	25,36	209,19
9	Assurances (responsabilité civile)	Coût de la responsabilité civile engendrée par le personnel transféré	6 291,98	xxx	27,24	245,20
10	Part automobile ou deux roues	Coût par véhicule par agent sur ensemble des agents - HDV	50 009,04	377	132,92	1 096,53
11	Affranchissement	Coût par service transféré	43 151,00	xxx	186,80	1 541,11
12	Fournitures de bureau	Coût des fournitures des directions	11 054,36	xxx	47,85	396,80
SOUS TOTAL			1 422 411,33		2 342,68	19 347,61
13	Participation à la restauration collective (AGESCO)	Coût par agents sur ensemble des agents Ville (état personnel BP 2014)	45 123,57	3856	24,31	200,58
14	Subvention au Comité d'œuvres Sociales	Coût par agent sur ensemble des agents Ville (état personnel BP 2014)	570 602,05	1856	307,44	2 536,35
15	Formation	Coût des directions transférées	31 349,67	231	135,71	1 119,63
16	Médecine du travail	Coût par agent sur ensemble des agents Ville (état personnel BP 2014)	313 916,98	1856	169,14	1 395,37
TOTAL			2 383 403,60		2 979,28	24 599,55
TOTAL pour l'année 2015: (A + C)			712 813,22			
TOTAL à partir de 2016 en année pleine: (A + E)			721 013,07			

3. TOTAL DES CHARGES NETTES TRANSFÉRÉES

	2015	A compter de 2016
Mutualisation charges de personnel	10 743 680,15	10 905 507,82
Mutualisation charges associées	712 813,22	721 013,07
Total des charges transférées Ville de Caen	11 456 493,37	11 626 520,89

Ainsi, le total des charges transférées liées à la mutualisation est de **11 456 493,37€** (onze millions quatre cent cinquante six mille quatre cent quatre-vingt treize euros et trente sept centimes) **pour 2015** et de **11 626 520,89€** (onze millions six cent vingt six mille cinq cent vingt euros et quatre-vingt neuf centimes) **à partir de 2016.**

Vu l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

La CLECT après en avoir délibéré :

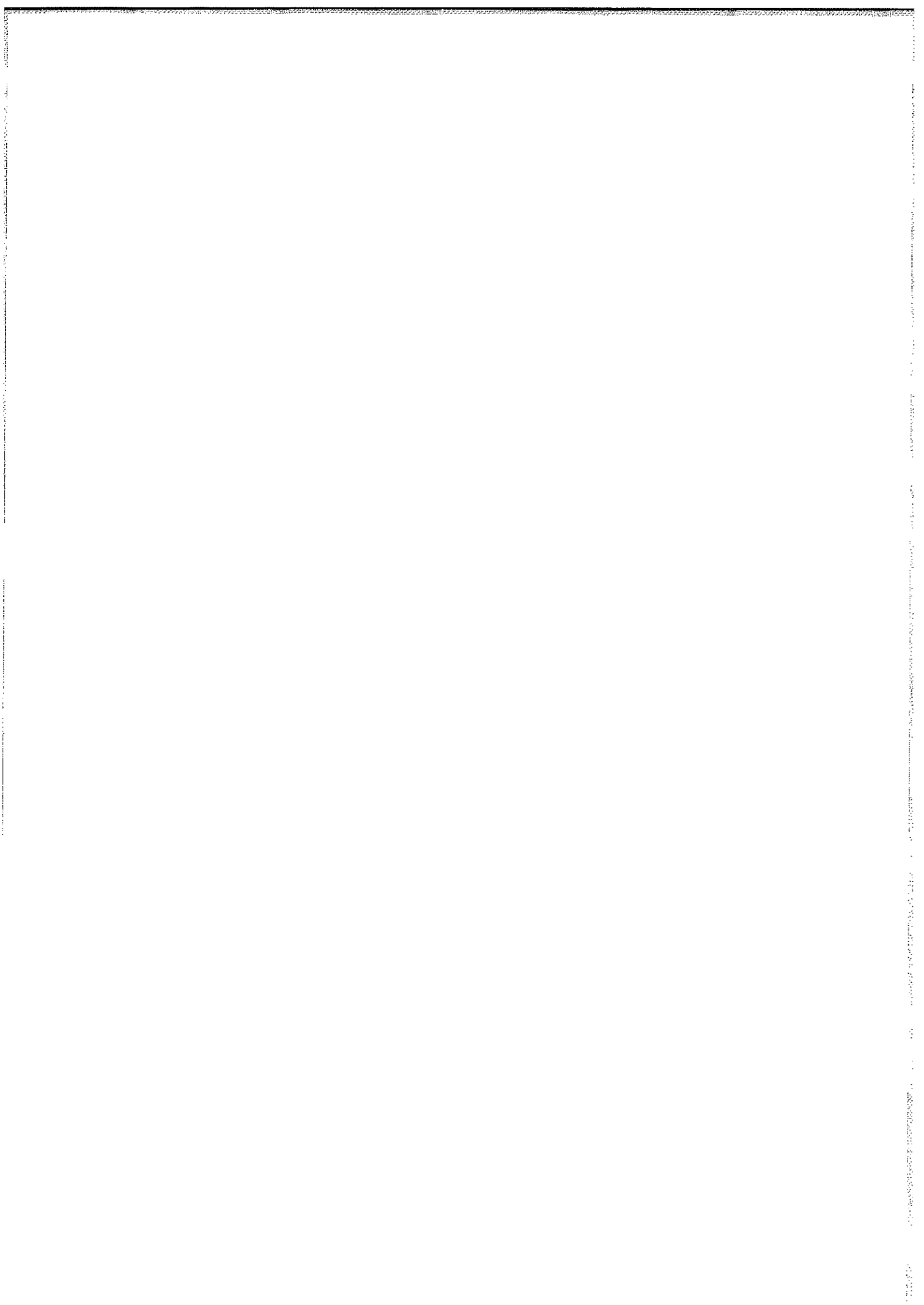
FIXE le montant des charges nettes annuelles transférées de la Ville de Caen à Caen la mer pour 2015 à 11 456 493,37 €, et pour 2016 et à partir de 2016, à 11 626 520,89 € ;

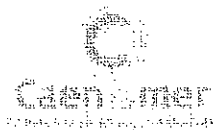
DEMANDE au Président de Caen la mer d'assurer la notification de la présente décision auprès des Communes de la Communauté d'Agglomération Caen la mer.

Le Président

Thierry RENOUF







COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2015

Nombre de membres : 35

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

Présents : M. Patrick LECAPLAIN, M. Michel LE LAN, M. Jean-Philippe MAUPETIT, M. Marc REYNAUD, Mme Edith GUILLOT, M. Roger HUET, M. Laurent MATA, M. Thierry RENOUF, Mme Isabelle LAFORGUE-DESGUET, M. Patrick LEDOUX, Mme Annick FARCY, M. Robert PUJOL, M. Michel MANTELET, Mme Régine JAMES, M. Gérard CAUX, M. Stéphane LE HELLEY, M. Robert MICHEL et M. Michel MARIE

Excusés : M. Joël PIZY, Mme Lydie DERENNE, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Éric JOHNSON, M. Joël SUZANNE, M. Pascal SERARD, Mme Dominique HANSEN, M. Marc POTTIER, M. Éric POSÉ, M. Franck GUÉGUÉNIAT, M. Jérôme LECORDIER, M. Marc LECERF, M. Rémi POIRIER, Mme Hélène MIALON-BURGAT, M. Régis PÉTRI, M. Christian PLÉLOT et M. Yves RÉGNIER.

RAPPORT N°2 - 240602 – TRANSFERT DE CHARGES – LOYER DU CONSERVATOIRE NAUTIQUE CAEN NORMANDIE (CNCN)

Par délibération du conseil communautaire du 6 décembre 2013 (C-13-06-01), le programme d'orientations en matière d'économie sociale et solidaire et son programme actions triennal (C-12-05-01 du 7 décembre 2012) ont été repris dans les déclarations d'intérêt communautaire.

C'est dans le cadre de l'action 5 « aide de l'entrepreneuriat social », que Caen la mer reconnaît le Conservatoire Nautique Caen Normandie (CNCN) d'intérêt communautaire.

Le CNCN regroupe trois associations (Amerami, l'Octant et le Verguillon) et a pour objet :

- la préservation (par dépôt ou par acquisition) et la réhabilitation de vieux gréements
- la remise en état des vieux gréements qui s'effectue par l'intermédiaire de chantiers d'insertion (structure d'économie sociale et solidaire)
- le développement du tourisme social à destination des familles ne pouvant pas partir en vacances et en leur offrant l'opportunité de naviguer avec les vieux gréements sur le Canal Caen-Ouistreham (organisation de sorties bateaux en partenariat avec la CAF).

L'association occupe aujourd'hui les locaux de l'ex-immeuble SAVARE. Le bail est établi au nom de la ville de Caen et doit prendre fin au 30 juin 2015. Le montant du loyer, pour 2014, est de 28 289,40€ (vingt huit mille deux cent quatre vingt neuf euros et quarante centimes).

Suite à la mise en œuvre de la construction de la BMVR, les bâtiments actuellement occupés par le CNCN doivent être libérés.

En parallèle, Caen la mer loue deux bâtiments auprès de la CCI. Un des bâtiments est proposé dans son intégralité afin d'accueillir les activités du CNCN.

Une convention d'occupation est en cours d'élaboration et concernera l'intégralité du bâtiment situé à Caen et une partie du bâtiment situé à Mondeville.

Vu l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

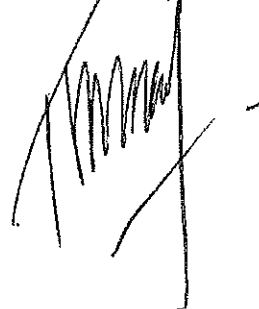
La CLECT après en avoir délibéré :

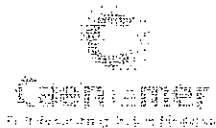
FIXE le montant des charges transférées de la Ville de Caen à Caen la mer au titre du loyer du Conservatoire Nautique Caen Normandie du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015, à 14 144,70€ (quatorze mille cent quarante quatre euros et soixante dix centimes), et pour 2016 et pour les années suivantes, le montant des charges à 28 289,40€ (vingt huit mille deux cent quatre-vingt neuf euros et quarante centimes).

DEMANDE au Président de Caen la mer d'assurer la notification de la présente décision auprès des Communes de la Communauté d'Agglomération Caen la mer.

Le Président

Thierry RENOUF





COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2015

Nombre de membres : 35

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

Présents : M. Patrick LECAPLAIN, M. Michel LE LAN, M. Jean-Philippe MAUPETIT, M. Marc REYNAUD, Mme Edith GUILLOT, M. Roger HUET, M. Laurent MATA, M. Thierry RENOUF, Mme Isabelle LAFORGUE-DESGUET, M. Patrick LEDOUX, Mme Annick FARCY, M. Robert PUJOL, M. Michel MANTELET, Mme Régine JAMES, M. Gérard CAUX, M. Stéphane LE HELLEY, M. Robert MICHEL et M. Michel MARIE

Excusés : M. Joël PIZY, Mme Lydie DERENNE, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Éric JOHNSON, M. Joël SUZANNE, M. Pascal SERARD, Mme Dominique HANSEN, M. Marc POTTIER, M. Éric POSÉ, M. Franck GUÉGUÉNIAT, M. Jérôme LECORDIER, M. Marc LECERF, M. Rémi POIRIER, Mme Hélène MIALON-BURGAT, M. Régis PÉTRI, M. Christian PLÉLOT et M. Yves RÉGNIER.

RAPPORT N°3 - 240603 – TRANSFERT DE CHARGES – COLLOQUES « RECHERCHE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Dans le cadre de la compétence développement économique, et notamment des actions « recherche – enseignement supérieur », et dans un but d'harmonisation des actions, Caen la mer prend en charge les dépenses liées aux colloques « Recherche – enseignement supérieur ».

Ainsi, la ville de Caen souhaite transférer les actions concernant le soutien aux colloques scientifiques. Il s'agit des colloques universitaires et conférences de la recherche.

Le montant des dépenses réalisées pour 2014 est de 26 350,16€.

Vu l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

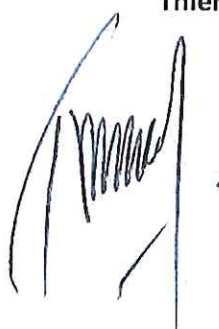
La CLECT après en avoir délibéré :

FIXE le montant des charges transférées de la Ville de Caen à Caen la mer au titre des colloques « recherche – enseignement supérieur de 26 350,16€, au 1^{er} janvier 2015;

DEMANDE au Président de Caen la mer d'assurer la notification de la présente décision auprès des Communes de la Communauté d'Agglomération Caen la mer.

Le Président

Thierry RENOUF

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'T' followed by a series of loops and a vertical line ending in a small hook.